



**ASSOCIATION  
DES FORESTIERS  
TROPICAUX ET  
D'AFRIQUE DU NORD**

# **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) 2025 de l'Association des forestiers tropicaux et d'Afrique du Nord (AFT)**

**\*\*\***

**Murol (Puy de Dôme), le 13 septembre 2025**

**\*\*\***

## **Procès-Verbal**

### **Participants (18) :**

Bernard Mallet (président de l'AFT), Michel Taponot, Jean-Guy Bertault, Gabriel Tandeau de Marsac, Yves Nouvellet, Michel Malagnoux, Jean-Paul Lanly, Jean-Louis Blanchez, Alain Chaudron, Claude Barbier, Alain Billand, Pierre Montagne, Dona Laville-Ramaheriarison, André Simon, Jean-Prosper Koyo, Denis Depommier, Johannes Lübke, Claude Lebahy

### **Procuration (7):**

Alain Bertrand (à Bernard Mallet), AIFM (à Alain Chaudron), SWC (à Bernard Mallet), Francis Cailliez (à Bernard Mallet), Bernard Dufay (à Bernard Mallet), Nicole Gros (à Alain Chaudron), Christian Moka (à Bernard Mallet)

### **Excusés (0) :**

### **Rappel de la proposition d'ordre du jour de l'AGE**

L'ODJ proposé est le suivant :

1. Présentation par le Président de la nouvelle version des statuts de l'AFT soumise au vote
2. Vote des nouveaux statuts présentés et si besoin amendés

### **1 Nouvelle version des statuts**

Il est rappelé la motivation de l'évolution des statuts de l'AFT proposée pour cette AGE :

En effet, les statuts en vigueur jusqu'à ce jour régissant l'activité de l'AFT datent de 2017 et mentionnent comme siège social de l'AFT l'adresse suivante : 42 rue Scheffer, 75116 Paris.

Or le président de l'AFT rappelle que :

- nombre d'organismes et de structures liées à la coopération agronomique et forestière siègent à Montpellier

- le compte bancaire de l'AFT a été transféré en 2025 sur Montpellier pour faciliter les travaux de l'AFT et de son trésorier qui réside à Montpellier de même que le président de l'AFT
- l'AFT a obtenu d'AGROPOLIS International, association multipartenaire basée à Montpellier, lors de son conseil d'administration du 20 mai 2025 que l'AFT puisse être membre de cette structure, au titre du collège E de la société civile, afin notamment de :
  - améliorer sa lisibilité vis-à-vis des autres acteurs de cette structure Agropolis
  - bénéficier des possibilités d'échange avec les autres partenaires adhérents d'Agropolis
  - bénéficier à ce titre de l'adresse postale de Agropolis pour le futur siège social de l'AFT

Cette démarche de localisation du siège de l'AFT sur Montpellier vise également à faciliter les démarches administratives et financières avec les collectivités territoriales locales dont la sensibilité aux questions de coopération internationale sont avérées et déclinés dans leurs politiques (et donc leurs offres de subvention)

Commentaires :

*Alain Billand salue toute l'importance de l'adhésion de l'AFT à Agropolis car l'AFT sera ainsi la seule structure à porter les questions forestières dans ce cénacle d'acteurs surtout spécialisés des questions agronomiques.*

Le siège social de l'AFT proposé dans les nouveaux statuts est donc le suivant :

**AFT**  
**c/o Agropolis International,**  
**1000, avenue Agropolis,**  
**34394 – MONTPELLIER Cedex 5**

D'autres modifications sont apportées en séance pour préciser notamment :

- l'objet de l'AFT dans son article 2 relatif à l'objet de de l'AFT est amendé en rajoutant (*en italique et gras*) la phrase suivante : Cette association d'intérêt général ayant un caractère éducatif, scientifique, social et culturel concourt à la défense de l'environnement naturel des pays et territoires tropicaux et d'Afrique du Nord, **à la promotion d'une gestion durable des écosystèmes forestiers au service des pays et de leurs populations**, et à la diffusion en français des connaissances scientifiques y relatives.
- dans son article 12 les raisons motivant la tenue de toute assemblée générale extraordinaire (AGE) et en particulier dans son article 14 les dispositions spécifiques (nécessité d'un quorum) pour la dissolution de l'AFT.

Lecture est donné des articles des nouveaux statuts de l'AFT 2025 ainsi revisités.

## 2 - Vote :

### ***Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité***

Le président et le secrétaire donneront donc suite à ce vote favorable pour faire enregistrer l'association AFT à la Préfecture de l'hérault (34), et non plus à celle de Paris où l'AFT était jusqu'alors enregistrée.

Ils demanderont en complément un numéro « SIRET » pour l'AFT, afin de permettre à l'association de pouvoir le cas échéant recevoir des subventions.

Rédigé et clos à Murol le 13/09/2025.

**Claude Lebahy**  
Secrétaire



**Bernard Mallet**  
Président



## **ANNEXES**

1. Nouveaux statuts validés de l'AFT en date du 13/09/2025